IMMOBILIER URME - XXVII. TXINGUDI KORRIKA 10K

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

Le **SUPER AMARA Bidasoa Atletiko Taldea** d'Irun et Hondarribia et **le club Urpean Subaquatique** d'Hendaye, avec le parrainage du **Consortium transfrontalier Bidasoa-Txingudi** et **Immobilier URME, Carrocerias Euskalduna et SALTO Systems**, organisent le **XXVII. EDITION DU TXINGUDI KORRIKA 10K**, le **dimanche 4 de octobre 2026**, et qui unira les villes d'Hendaye et Hondarribia avec passage par Irun.

La course, **homologuée para la RFEA**, gardera le départ dans la zone du Quai de la Floride d'Hendaye (rue des Orangers, 10), et se déroulera le long de son itinéraire habituel, étant situé la ligne d'arrivée sur la piste d'athlétisme du centre sportif Hondartza à Hondarribia. Voir la carte.

Afin de faciliter le départ de la course à pied, il y aura différentes boîtes de départ, en fonction des temps estimés des participants. Ces boîtes seront libérées de manière ordonnée à partir de **10h**, heure prévue pour le **départ** des premiers coureurs. Il y aura des tapis électroniques de contrôle au départ, à l'arrivée ainsi qu'au kilomètre 5, et les différentes classifications seront déterminées en fonction du temps écoulé entre le tir de départ et le passage à travers du tapis d'arrivée (temps brut). Cependant, le temps écoulé entre le passage par les tapis de départ et d'arrivée de chaque un des coureurs sera également facilité (temps net). Les classements seront publiés sur le site de Bidasoa Atletiko Taldea et sur ses réseaux sociaux et pourra être suivie en direct sur kirolprobak.com.

Le temps maximum pour terminer la course sera de 1h15 à partir du départ des premiers coureurs.

Auparavant, **à 9h55**, la course de **handbikes et de fauteuils roulants** débutera avec des classements séparés pour les deux modalités et pour les hommes et les femmes.

Parallèlement à la Txingudi Korrika entre Hendaye et Hondarribia, le **SUPER AMARA Bidasoa Atletiko Taldea** organisera le Txingudi Korrika Txiki dans sa 10ème édition, qui aura lieu à proximité du Stadium Gal le matin de samedi et pour lequel un **règlement propre** sera publié.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette course est ouverte à la participation de toute personne qui souhaite, sans distinction de catégorie, de sexe ou de nationalité, qu'il s'agisse d'un athlète fédéré ou non, **l'âge minimum de participation étant de 14 ans**.

La participation sera limitée à **1.000 coureurs**.

Chaque coureur participera sous son entière responsabilité pour laquelle il devra présenter le jour de la course un niveau de condition physique adéquat pour faire face à une course de ces caractéristiques.

Face à d'éventuelles limitations sanitaires découlant de pandémies ou d'autres circonstances sanitaires extraordinaires, l'organisation adoptera les mesures sanitaires en vigueur dans la Communauté Autonome Basque, informant les coureurs des exigences obligatoires pour participer à la course. Il sera de la

responsabilité du coureur de se conformer à ces exigences et en cas de ne pas être en mesure de prouver leur conformité, la participation sera refusée sans avoir droit à un remboursement des frais d'inscription.

En cas de limitation du quota maximum de coureurs pour l'une des raisons mentionnées dans le paragraphe précédent, l'organisation déterminera un modèle de tirage au sort pour choisir au hasard les participants offrant soit la possibilité du remboursement de 100% du montant de l'inscription ou le transfert de l'inscription à la prochain edition aux coureurs non honorés lors du tirage.

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions débuteront le 15 june à midi. Le chronométrage sera effectué au moyen d'un dossard avec une puce jetable. Le prix de l'inscription pour la course pédestre variera en fonction de l'avance avec laquelle elle est faite. **Cette année, il ne sera pas possible de s'inscrire le jour même de la course au départ**.

- 13€ pour les 100 premiers inscrits
- 16€ pour les 300 premiers inscrits et avant le 31/08/2026 (23h59)
- 19€ jusqu'au 27/09/2026 (23h59)
- 24€ Inscription dernière semaine jusqu'au vendredi le 02/10/2026 (13h00)

La course pour les **Handbikes et les fauteuils roulants** aura un droit d'inscription unique de 0 € par **SALTO FOUNDATION**

Les inscriptions peuvent être effectuées en ligne sur la kirolprobak où ils fermeront le 3 octobre à 13h00

Il est également possible de s'inscrire en **personne** dans les bureaux du **Bidasoa Atletiko Taldea** situés sur la rue Lope de Irigoyen 8, RDC 1, 20301 Irun, de 9h00 à 14h00 du lundi au vendredi.

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés, sauf si la course est annulée pour des raisons imputables à l'organisation. En cas d'annulation de la course en raison d'un cas de force majeure à l'organisation tel que des phénomènes météorologiques défavorables, des tremblements de terre, des attaques terroristes, des pandémies, des situations sanitaires extraordinaires, etc., les inscriptions seront automatiquement transférées à la prochain edition.

Jusqu'au **2 octobre** a 13h inclus, le **changement de titulaire** de l'inscription sera **autorisé**. Pour cela, l'Espace Privé du Participant activé sur la plateforme d'inscriptions sera utilisé.

À partir de cette date, les coureurs pour lesquels une situation exceptionnelle s'accorde, se verront proposer de transférer leur inscription à la prochain edition.

ARTICLE 4 - RETRAIT DES DOSSARDS ET PUCE OBLIGATOIRE

Pour **toutes les inscriptions effectuées**, la puce dorsale peut être récupérée au première étage du Centre commercial Mendibil à Irun aux heures suivantes :

VENDREDI 2 OCTOBRE DE 18H00 À 21H00

SAMEDI 3 OCTOBRE DE 10:00 A 13:00

La salle de remise des dossards sera communiquée suffisamment à l'avance.

Pour **les inscriptions postérieures au jeudi 3** octobre **et les dossards non collectés auparavant**, le dossard sera retiré **directement le jour de la course** dans la zone de départ activée à cet effet **de 8h30 à 9h45.**

Pour récupérer le dossard-puce, il est recommandé d'apporter votre reçu d'inscription, soit en format numérique, soit imprimé sur papier. Ce reçu est fourni avec un code QR qui sera scanné. Sinon, il sera obligatoire de présenter votre carte d'identité ou une pièce d'identité pour retirer votre dossard-puce. Les dossards-puce ne seront délivrés à des tiers que sur présentation du reçu d'inscription correspondante. Le reçu de l'inscription sera envoyé à l'adresse électronique fournie lors de la procédure d'inscription ou pourra être téléchargé à la plateforme d'inscriptions.

ARTICLE 5 - SAC DU COUREUR

Le sac du coureur contiendra le **dossard** avec la puce jetable intégrée, personnalisée avec le nom du coureur pour les inscriptions avant le mardi 15/09, des épinglettes de sécurité et un **T-shirt tecnique**. Un adhésif sera fixé au dorsal pour identifier les sacs à dos pour l'utilisation du service de consigne.

ARTICLE 6 - BOÎTES DE DÉPART ET MENEURS D'ALLURE DANS LA COURSE

Au cours de l'inscription, le participant facilitera le temps qu'il prévoit pour compléter la course en fonction de son état de forme afin que l'organisation puisse lui attribuer une place de départ accord à son niveau.

Il y aura 5 boîtes de départ :

- Boîte jaune: En dessous de 37min30
- Boîte rouge: Entre 37min30 et 42min30
- Boîte noire: Entre 42min30 et 47min30
- Boîte rose: Entre 47min30 et 55min
- Boîte bleue: Plus de 55min

L'organisation offre aux participants un service de meneurs d'allure qui vont courir à des rythmes différents pour aider chaque athlète à atteindre ses objectifs entre 35 minutes et 1h00.

Il y aura des meneurs d'allure pour les rythmes suivants:

- Rythme 3:30 / 35min (10k) situé dans la boîte blanche
- Rythme 3:45 / 37min30 (10k) situé dans la boîte rouge
- Rythme 4:00 / 40min (10k) situé dans la boîte rouge
- Rythme 4:15 / 42min30 (10k) situé dans la boîte noire
- Rythme 4:30 / 45min (10k) situé dans la boîte noire
- Rythme 4:45 / 47min30 (10k) situé dans la boîte rose
- Rythme 5:00 / 50min (10k) situé dans la boîte rose
- Rythme 5:30 / 55min (10k) situé dans la boîte bleue
- Rythme 6:00 / 60min (10k) situé dans la boîte bleue

ARTICLE 7 - PARCOURS

Le parcours sera fermé à la circulation et les seuls véhicules qui pourront suivre la course seront ceux désignés par l'organisation et qui seront dûment autorisés et identifiés.

Le circuit est homologué par la RFEA et fait partie du calendrier national de niveau II, du calendrier basque et du calendrier du Gipuzkoa.

Tout au long du parcours seront clairement marqués tous les points kilométriques ainsi que les points de 500 mètres, 300 mètres, 200 mètres et 100 mètres à l'arrivée.

Des informations actualisées sur le parcours, les points kilométriques, les zones logistiques, etc. sont disponibles sur le lien suivant: Voir itinéraire.

Dans tous les cas, l'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 8 - ASSISTANCE MÉDICALE

Il y aura une assistance médicale le long du parcours ainsi qu'à l'arrivée, acceptant les participants en tout cas les risques inhérents à ce type d'activités sportives.

ARTICLE 9- RAISONS POUR ÊTRE DISQUALIFIÉ

Il y aura des contrôles sur la ligne de départ et d'arrivée, et tous les coureurs devront passer par les tapis électroniques. Tous les coureurs seront automatiquement disqualifiés de la course pour les raisons suivantes:

- Ne pas suivre l'intégralité du parcours.
- Modifier ou cacher la publicité sur le dossard-puce.
- Porter le dossard-puce attribué à un autre coureur.
- Entrer dans la ligne d'arrivée sans dossard-puce.
- Être âgé de moins de 14 ans.
- Ne pas tenir compte des instructions des juges ou du personnel de l'organisation.

Il est également rappelé que les véhicules motorisés ou les vélos n'appartenant pas à l'organisation sont strictement interdits à l'intérieur du circuit.

Ils auront le droit de profiter de tous les services de la course à la fois le long du parcours et à l'arrivée, tels que les ravitaillements, les soins de santé, etc. les participants inscrits qui prouvent être au moyen du dossard officiel et original de la course, qui doit être porté sur la poitrine, sans se plier, altérer ou manipuler et à tout moment.

L'organisation ne sera pas obligée d'accorder un quelconque type d'attention ou de service aux personnes qui ne répondent pas à l'exigence précédente ou qui participent à la course sans dossard ou avec un dossard contrefait, en les expulsant par les moyens à leur disposition au moment de détecter leur présence.

ARTICLE 10 - RAVITAILLEMENTS

Des stations de ravitaillement seront mises à la disposition des coureurs au kilomètre 5 environ (eau) et à la ligne d'arrivée où tous les athlètes recevront un avitaillement complet solide et liquide.

ARTICLE 11 - PRIX

Une cérémonie de remise des prix en face à face aura lieu dans la zone d'arrivée une fois que le dernier coureur est arrivé à la ligne d'arrivée, nous recommandons donc que lorsqu'ils atteignent la ligne d'arrivée, les coureurs gagnants se rendent dans la garde-robe de la tente situe à cet effet par l'organisation. Voir la carte.

Les prix seront attribués aux gagnants suivants:

- 5 premiers hommes.
- 5 premières femmes.
- Premier homme d'Irun, d'Hondarribia et d'Hendaye.

- Première femme d'Irun, d'Hondarribia et d'Hendaye.

Ils seront également rétribués avec 100 € l'homme et la femme qui battent les records respectifs de la course, 30:52 dans le cas des hommes et 35:25 dans le cas des femmes.

Des prix seront également décernés aux premiers arrivés de la course de handbike et de fauteuil roulant dans les catégories suivantes :

- Premier homme en Handbike
- Première femme en Handbike
- Premier homme en fauteuil roulant
- Première femme en fauteuil roulant

ARTICLE 12 - SERVICE DE DOUCHE ET CONSIGNE À BAGAGES

Un service de garde-robe et de douche est proposé au centre sportif Hondartza d'Hondarribia. Voir la carte.

Au départ, il y aura deux véhicules dans lesquels les participants pourront déposer leurs sacs à dos qui seront transférés à la ligne d'arrivée pour y être récupérés à la fin de la course. Les participants sont priés de livrer leurs vêtements à l'avance pour éviter les files d'attente et les foules. **Les véhicules partiront de la zone de départ 10 minutes avant le début de la course**. Les bagages ne comprendront que ce qui est strictement nécessaire pour s'échauffer pendant l'échauffement et à la fin de la course en évitant de laisser des objets de valeur ou des produits ou objets qui pourraient se casser lors de la manipulation des sacs à dos. Attaché au dossard, il y aura une étiquette autocollante qui devra être séparée pour identifier correctement les bagages.

ARTICLE 13 : STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENT JUSQU'AU POINT DE DÉPART

Pour ceux qui vont voyager en voiture à Hondarribia, nous recommandons l'utilisation de parkings tels que le parking de «La Benta», près de l'endroit où vous pouvez prendre le bateau pour vous déplacer à Hendaye, ou le parking de la zone sportive d'Hondartza dans la zone d'arrivée (à côté de la marina et de la plage). Aucune navette vers le point de départ sera proposée cette année.

Pour ceux qui décident de voyager en voiture à Hendaye dans la zone de départ, il y aura un parking gratuit pour laisser la voiture. A l'entrée de ce parking il y aura également une zone pour que les accompagnants des coureurs les laissent à 300 mètres de la sortie. Les participants sont priés de planifier leur arrivée à la zone de départ bien à l'avance pour éviter les files d'attente de dernière minute et les foules.

Tout au long de la matin, le **service de bateau** entre Hondarribia et Hendaye fonctionnera avec une cadence de 15 minutes et transférera les coureurs en 7 minutes d'Hondarribia à Hendaye. Le quai se trouve à 600 mètres de l'aire d'arrivée. **Le coût par voyage est de 2,5 €.**

Au moment de l'inscription, vous pouvez **réserver une place** dans les bateaux à **8h30, 8h45, 9h00 et 9h15** jusqu'à les places disponibles soient épuisées. En raison de la limitation des places, les coureurs sont priés d'anticiper leur arrivée au point de départ ou d'utiliser le service de bateau pour récupérer leur véhicule à Hendaye après la course. Le dernier départ de Hondarribia aura lieu à 20h00.

ARTICLE 14- ASSURANCE DES PARTICIPANTS

L'organisation disposera d'une assurance de responsabilité civile pour les participants selon la législation en vigueur. Tous les participants officiellement inscrits seront couverts par une assurance qui les couvre pour tout accident qui puisse intervenir dans le cadre de la course mais jamais par suite de la

conséquence d'une souffrance ou d'un mal non-apparent, d'une imprudence, négligence ou inadvertance des lois et articles du présent règlement, mais également de ceux qui puissent intervenir au cours des déplacements au lieu du départ de la course et de ceux après la course.

À des fins d'assurance, il est très important que lors de l'inscription, tous les coureurs fournissent des données d'identification véridiques (en particulier la date de naissance et le numéro de la pièce d'identité) et courent avec un dossard de ceux dont ils sont des détenteurs légitimes.

ARTICLE 15 - DROITS D'IMAGE ET CESSION DES DONNÉES

Tous les participants par le fait de formaliser l'inscription acceptent ces règles et donnent leur consentement au Bidasoa Atletiko Taldea par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers, pour traiter informatiquement et exclusivement à des fins sportives, promotionnelles ou commerciales, leurs données personnelles, ainsi que leur image au sein de l'événement par le biais de photographies, vidéos, etc., conformément aux dispositions de la loi 15/1999 du 13 Décembre, sur la protection des données personnelles.

Le participant peut exercer son droit d'accès à ces fichiers afin de rectifier ou d'annuler partiellement ou totalement leur contenu. Pour exercer ce droit, il doit en faire la demande par écrit aux Bureaux de la Bidasoa Atletiko Taldea situé à la rue Lope de Irigoyen 8, RDC 1, 20301 Irun.

ARTICLE 16 - CONSIDÉRATIONS FINALES

L'Organisation se réserve le droit d'apporter toute modification à ce règlement si elle l'estime, et doit le communiquer sur le site d'inscription de la course et dans les informations fournies aux coureurs.

Tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement sera régi par le Règlement général de compétition en vigueur de la RFEA, FFA et de la World Athletics.